

Règlement du championnat départemental benjamin(e)s/minimes

CD14-CD61

Du samedi 10 Février 2018

- Les athlètes ne pourront participer qu'à un seul concours de saut horizontal (longueur/triple)
- Les concours de longueur et de triple saut seront limités à trois essais, sauf les huit premiers qui auront droit à un saut supplémentaire.
- Le nombre d'épreuves est limité à trois
- Pour la hauteur la barre montera de trois en trois centimètres pour les benjamins, la première hauteur de barre sera de 1m00
- De quatre en quatre pour les minimes, la première hauteur de barre sera de 1m20 pour les hommes et de 1m10 pour les filles
- Pour la perche de 10 en 10 jusqu'à une hauteur donné suivant le niveau du concours puis de 5 en 5
La première hauteur de barre sera de 1m25 pour les benjamins, de 1m60 pour les minimes filles et de 2m00 pour les minimes garçons
- Les inscriptions des athlètes devront être effectuées pour le **mercredi 7 février 12h**, ceci afin de pouvoir si nécessaire revoir les horaires suivant le nombre de participants dans chaque discipline.
- Jury: les clubs doivent envoyer les juges pour le **mercredi 7 février 12h** au directeur de réunion (par mail) (1 juge pour 4 athlètes).